

## Mise en demeure - non paiement

Par airsp, le 11/10/2012 à 16:15

Bonjour,

Echéance contrat: 30/07

01/07/2011, j'envoie une lettre de résiliation a l'assurance habitation.

Refusée cause délai.

Cette année, 29/08/2012, je reçois une mise en demeure pour non paiement de la prime du contrat d'assurances.

Or, je n'ai pas reçu, cette année, l'appel à cotisations.

Y'a t-il un recours?

Remerciements,

Romain

Par helpassur, le 29/11/2012 à 21:17

Bonjour,

Les cotisations sont dues si vous ne respectez pas les délais de préavis ou si vous n'utilisez pas la loi Chatel.

Cordialement